

REGLEMENT TROPHÉE PAR ÉQUIPES

Le Trophée d'Agility par Équipe vise à permettre à tous les agilitistes de participer à une grande compétition. Elle est ouverte à tous les chiens, qu'ils soient ou non-inscrits sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI).

Des sélectifs sont organisés au niveau de sept Grandes Régions afin de choisir les 100 équipes qui participeront à la finale nationale.

Le trophée d'agility par équipe est régi par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section et les règles spécifiques à la dernière épreuve de la finale nationale

1 Généralités

1.1 Classes de compétition

Deux classes de compétition sont prévues :

Générale : classe de compétition combinée, avec des équipes constituées de binômes des classes Senior et Junior 11/14/18 et éventuellement un (seul) conducteur de la classe Handi (chaque binôme doit s'acquitter du prix de l'engagement, y compris les binômes Junior 11) ;

Handi : il est possible de constituer une équipe Handi mixte classes 1-5. Les conducteurs de la classe Handi doivent participer au sélectif pour pouvoir s'inscrire à la finale. Ils ne sont pas tenus de fournir des justificatifs de résultats et n'ont aucune obligation de résultats lors du sélectif.

1.2 Catégories, constitution des équipes

Les équipes de la classe Générale sont constituées de 4 chiens (obligatoirement) d'une même Grande Région.

Les équipes de la classe Handi sont constituées de 4 chiens ou de 3 chiens (sans joker dans ce cas). Les chiens peuvent provenir de différentes Grandes Régions.

Les équipes sont composées de chiens d'une même catégorie (A, B, C, D) avec au moins deux races ou types raciaux différents.

Compte tenu du faible nombre de chiens en D dans les grandes régions, l'intégration d'un, deux ou trois chiens de catégorie D en équipe catégorie B est autorisée.

Un concurrent ne peut conduire qu'un chien dans une même équipe.

Un concurrent peut être inscrit dans plusieurs équipes avec des chiens différents

Un conducteur en classe Handi ne peut s'inscrire qu'avec un seul chien.

Un chien ne peut participer que dans une seule équipe, et avec un seul conducteur.

Le chien peut être conduit par tout conducteur possédant une licence pour ce chien, mais ce doit être le même conducteur sur toutes les épreuves. En cas de sélection, c'est toujours ce même conducteur qui doit conduire le

chien à la finale.

Les équipes ont comme identifiant un nom d'équipe.

Chaque membre d'une équipe est identifié par un numéro de dossard.

1.3 Détermination du TPS

Le TPS (temps de parcours standard) de chaque épreuve est déterminé à partir de la moyenne des temps des trois équipes les mieux classées dans la catégorie (jokers et autres éliminés exclus) + 20%. Le classement servant pour ce calcul tient compte des pénalités de parcours (seulement) et du temps.

1.4 Classements

Les règles habituelles d'agility s'appliquent au passage de chaque chien.

Sur chaque épreuve, les classements élémentaires des chiens sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé. Un nombre de points est attribué au chien selon son rang dans ce classement élémentaire : N pour le premier chien ; N-1 pour le deuxième chien, etc., où N est le nombre de chiens, toutes équipes confondues, engagés à la manifestation dans la catégorie. Aucun point n'est attribué à un chien éliminé.

Sur chaque épreuve (à l'exception de la dernière épreuve de la finale en classe Générale, le résultat de l'équipe est donné par le cumul des points obtenus par les trois chiens les mieux classés de l'équipe, le chien le moins bien classé jouant le rôle de « joker ».

Tout classement des équipes sur plusieurs manches est basé sur le cumul des résultats, en points, sur chaque manche. À égalité de points, les équipes sont départagées par le cumul des temps réalisés, jokers exclus.

1.5 Affichage des résultats

Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque manche.

Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.

Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche et dans tous les cas avant la remise des prix.

1.6 Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et l'organisateur.

2 Sélectifs

Les sélectifs sont organisés sur deux jours consécutifs (samedi et dimanche) au niveau de sept Grandes Régions, regroupant des départements comme suit :

Grande Région 1	02-08-10-27-51-52-59-60-62-76-80
Grande Région 2	25-39-54-55-57-67-68-70-88-90
Grande Région 3	14-22-29-35-44-49-50-53-56-61-72-85
Grande Région 4	18-21-28-36-37-41-45-58-71-75-77-78-89-91-92-93-94-95
Grande Région 5	03-15-16-17-19-23-24-33-43-63-79-86-87
Grande Région 6	09-11-12-30-31-32-34-40-46-47-48-64-65-66-81-82
Grande Région 7	01-04-05-06-07-13-20-26-38-42-69-73-74-83-84 + outre-mer



2.1 Conditions de participation

Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence de la SCC/CNEAC en cours de validité, d'une classe de conducteur correspondant à la classe de la compétition.

En classe Générale, les concurrents ne peuvent participer qu'au sélectif de leur Grande Région.

En classe Handi, l'équipe peut choisir le sélectif auquel elle souhaite participer, parmi ceux des Grandes Régions représentées dans leur équipe.

2.2 Inscription

Les inscriptions se font par équipe de 4 chiens déjà constituée (pas de dérogation, sauf pour la classe Handi).

Les inscriptions ont lieu à l'aide du système d'inscription en ligne de la CNEAC. C'est le capitaine de l'équipe qui fait les demandes d'engagement pour tous les chiens de l'équipe et qui règle les frais d'inscription.

Une date limite pour les demandes d'engagement est fixée par l'organisateur.

Un changement éventuel d'équipier peut être fait jusqu'à la veille du sélectif et ce, quel qu'en soit le motif.

La prise en compte des demandes d'engagement se fait selon un mode défini par le comité d'organisation. Le mode de sélection choisi sera porté à la connaissance des clubs sur la page de gestion du sélectif sur le système d'inscription en ligne de la CNEAC. L'arbitrage est fait par le comité d'organisation. La décision est collégiale et sans appel.

2.3 Numéros des concurrents

Les numéros sont remis au capitaine de l'équipe ou son représentant éventuellement sur présentation de l'ensemble des licences des membres de l'équipe.

SCC-CNEAC-GTA :
Règlement Trophée par Equipes – 2019-02-20

2.4 Épreuves

Le nombre d'épreuves, ainsi que le nombre de terrains et de juges nécessaires, sont déterminés en fonction de la classe et du nombre de participants choisi par l'organisateur :

Nombre de participants		Nombre de terrains	Nombre de juges	Nombre d'épreuves
Chiens	Equipes			
Jusqu'à 300	Jusqu'à 75	2	3	2 Agility - 2 Jumping
De 301 à 400	de 76 à 100	2	4	2 Agility - 1 Jumping
De 401 à 600	de 101 à 150	3	5	2 Agility - 1 Jumping

Dans une même catégorie, il est possible, si accord des juges, de faire juger une même épreuve du sélectif par deux juges différents (mais toujours sur le même parcours).

2.5 Ordre de passage aux sélectifs

Un ordre de passage des équipes dans chaque catégorie est établi comme suit :

Manches 1 et 2 : selon un même ordre préétabli par les organisateurs (de préférence aléatoire) ;
Manche 3 : selon l'ordre de classement inverse du cumul des manches 1 et 2.

Les membres d'une même équipe passent l'un à la suite de l'autre, dans l'ordre de leur choix.

2.6 Récompenses

En classe Générale, un trophée individuel est remis à chaque membre des trois premières équipes au cumul des manches dans chaque catégorie (A, B, C, D).

En classe Handi, un trophée individuel est remis à chaque membre des trois premières équipes au cumul des manches.

2.7 Sélection pour la finale

Les équipes sont sélectionnées selon leur classement au cumul des épreuves du sélectif.

Une équipe sélectionnée se compose d'un chien et de son conducteur x 4 (voire 3 pour la classe Handi. Elle ne peut être modifiée après sélection et ne peut concourir que dans sa classe et dans sa catégorie. Les conducteurs à la finale devront être les mêmes que ceux du sélectif.

Pour la classe Générale, un quota d'équipes sélectionnables par catégorie est établi par la CNEAC en début d'année. Le quota par catégorie ne pourra pas être modifié.

Une équipe sélectionnable mais ne pouvant faire le déplacement à la finale cède sa place à l'équipe suivante non sélectionnée de la même catégorie.

La sélection s'effectue sous le contrôle et l'autorité du Président du Jury.

Dans la semaine suivant le sélectif, le CTT transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation, selon les modalités définies dans le document :

« Trophée d'Agility par Équipes 2019 - Modalités de participation »

3 Finale

La finale du Trophée par Equipes se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

3.1 Conditions de participation

Peuvent participer à la finale :

Les équipes sélectionnées au niveau de chaque Grande Région ;

Les équipes de la classe Handi ayant participé aux sélectifs ;

Les équipes vainqueurs dans chaque classe et dans chaque catégorie à la finale de l'année précédente.

SCC-CNEAC-GTA :

Règlement Trophée par Equipes – 2019-02-20

Chaque capitaine d'équipe vainqueur doit signer l'engagement de participation à la finale et s'acquitter du montant de l'engagement auprès du CTT organisateur de leur sélectif. Si l'équipe subit une quelconque modification (conducteur ou chien) la sélection est caduque.

L'inscription à la finale se fait obligatoirement pour une équipe complète de 4 chiens.

Après l'inscription à la finale, en cas de désistement d'un membre de l'équipe :

Si l'équipe ne comporte plus que 3 chiens (qu'ils soient ou non d'une même race ou type racial), elle peut participer à la finale, mais sans joker.

Si l'équipe comporte moins de 3 chiens, elle est déclarée forfait.

Dans tous les cas, aucun remplacement (conducteur ou chien) n'est possible.

3.2 Numéros des concurrents

Les numéros sont remis au capitaine de l'équipe ou son représentant éventuellement sur présentation de l'ensemble des licences des membres de l'équipe.

3.3 Épreuves

3.3.1 Classe Générale

La finale du Trophée par Equipes est organisée autour de trois manches de qualification et une épreuve finale. La manche 2 est une épreuve de jumping. Les manches 1 et 3, et l'épreuve finale sont des épreuves d'agility.

Un certain nombre d'équipes sont qualifiées pour participer à l'épreuve finale selon leur classement aux différentes manches.

Seules les équipes non-qualifiées sur la manche 1 ou sur la manche 2 participent à la manche 3

Le nombre d'équipes qualifiées par manche est défini sur le tableau suivant :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	<i>Total</i>
Manche 1	3	2	7	1	13
Manche 2	3	2	7	1	13
Manche 3	3	2	7	1	13
<i>Total</i>	9	6	21	3	39

3.3.2 Classe Handi

La finale du Trophée par Equipes est organisée sur plusieurs manches, sans sélection pour une épreuve finale.

Le nombre de manches dépend du nombre d'équipes inscrites à la finale dans cette classe :

Si nombre d'équipes ≤ 4 : 2 agility et 1 jumping

Si nombre d'équipes > 4 : 1 agility et 1 jumping

3.3.3 Ordre de passage sur les manches

Pour toutes les manches, un ordre de passage aléatoire des équipes est établi par le Responsable du GT Informatique.

Les membres d'une même équipe passent l'un à la suite de l'autre, dans l'ordre de leur choix.

3.4 Épreuve finale

L'épreuve finale (classe Générale) est un relais par équipe avec 4 parcours différents construits sur un seul terrain (étendu) avec certains agrès partagés. Si une équipe avec 3 chiens atteint la finale, l'un de ses membres doit courir

SCC-CNEAC-GTA :

Règlement Trophée par Equipes – 2019-02-20

deux fois.

L'ordre de passage des équipes sur l'épreuve finale est défini de façon aléatoire par le Responsable du GT Informatique :

L'ordre de passage des chiens dans une même équipe est libre, mais cet ordre doit être précisé par le capitaine de l'équipe après la reconnaissance. Il ne peut plus être changé.

Le temps de parcours maximum (TPM) de l'équipe est calculé sur la base de la longueur totale des 4 parcours.

Le chronométrage démarre lorsque le premier chien de l'équipe traverse sa ligne de départ ; le chronométrage s'arrête lorsque le dernier chien traverse sa ligne d'arrivée.

Les fautes et les refus pour chaque passage d'un membre de l'équipe sont comptabilisés séparément — 3 refus d'un même chien résultent en une élimination du chien concerné.

Les pénalités totales d'une équipe résultent de l'addition des pénalités de parcours de chaque membre de l'équipe et les éventuelles pénalités de temps de l'équipe entière.

Le résultat de l'équipe est donné par les pénalités totales et le temps réalisé par l'équipe.

En cas d'élimination d'un ou de plusieurs membres de l'équipe : on ne prend en compte que les membres de l'équipe ayant terminé leur parcours (sans élimination par le TPM) et le classement sera fait de la façon suivante :

- ✓ **On départage et on classe en premier les équipes dont tous les équipiers ont terminé leur parcours,**
- ✓ **On départage et on classe à la suite les équipes ayant eu un équipier éliminé (3 équipiers et 3 parcours),**
- ✓ **On départage et on classe à la suite les équipes ayant eu 2 équipiers éliminé (2 équipiers et 2 parcours).**
- ✓

3.5 Récompenses

En classe Générale, un trophée individuel est remis à chaque membre des trois premières équipes à l'épreuve finale dans chaque catégorie (A, B, C, D).

En classe Handi, un trophée individuel est remis à chaque membre des trois premières équipes au cumul des manches.